



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E49573

VALABLE JUSQU'AU 25/05/2026

ÉDITÉ LE 27/05/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/05/1970

Forme juridique : SA

Capital : DEPUIS LE 24/12/1999
38 113

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANCY B 770 801

Siret : 770 801 132 00018

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 4033921-0

Assurance Responsabilité Travaux :
CAMBTP 1/249222

Assurance Responsabilité Civile :
CAMBTP 1/249222

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : ENTREPRISE POLETTI

39 RUE DU SAULE
54700 BLENOD-LES-PONT-A-MOUSSON

Téléphone : 03 83 81 13 13

Portable : 06 89 73 33 48

Fax :

Site Internet : <http://www.poletti-batiment.fr>

E-mail : contact@poletti-batiment.fr

Responsabilité légale :
POLETTI PASCAL DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 27 Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	31/01/2022
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	26/03/2024
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	28/03/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE NANCY
18 ALLEE DE LONGCHAMP
54600 VILLERS LES NANCY

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.